

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 6 mars 2023 à 19h00 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Nancy Paquet, Gaétan Bergeron Jean-François Caron, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire

Madame Louise Coll, directrice générale\ greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

### **1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 19h00 min et déclare la séance ouverte.

### **2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-34**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2023
4. Adoption du procès-verbal du 7 février 2023
5. Adoption des comptes à payer du 1<sup>er</sup> au 28 février 2023
6. Dépôt de la lettre de démission de M. Steve Bernier
7. Avis de vacance au poste de conseiller numéro : 6
8. Politique d'utilisation des caméras de vidéosurveillance et du logiciel d'enregistrement de la municipalité de Saint-Ulric
9. Politique de demande de dons et commandites
10. Politique de location de salle
11. Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle année 2022
12. Bilan annuel sur la qualité de l'eau potable année 2022
13. Appel d'offres pour l'achat d'un camion neuf avec équipements de déneigement
14. Autorisation d'achat et d'installation d'une génératrice 80kw diesel – centre communautaire
15. Rejet de la proposition de redécoupage des circonscriptions électorales fédérales dans l'Est-du-Québec
16. Programme d'aide financière pour l'achat e l'installation de bornes électriques
17. Demande d'installation d'une station de lavage - CALDI
18. Questions diverses : A) Demande d'ajout d'un montant d'aide financière de la Ligue de Balle-donnée de Saint-Ulric
19. Période de questions réservée au public
20. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Annie Bernier  
ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.  
ADOPTÉE

### **3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2023**

**2023-35**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 6 février 2023.  
ADOPTÉE

### **4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2023**

**2023-36**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le

procès-verbal du 7 février 2023.

ADOPTÉE

#### **5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2023**

**2023-37**

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1er au 28 février 2023 soit autorisé pour un montant de 199 576.18\$.  
ADOPTÉE

#### **6- DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR STEVE BERNIER**

**2023-38**

La directrice générale\greffière-trésorière dépose la lettre de démission du conseiller municipal numéro : 6, M. Steve Bernier. Elle précise que conformément aux dispositions de l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, M. Bernier a remis sa lettre de démission datée du 20 février 2023 et est effective en date de ce jour.

#### **7- AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER NUMÉRO : 6**

**2023-39**

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipales, la directrice générale\greffière-trésorière informe les membres du conseil municipal que le poste de conseiller municipal numéro : 6 est désormais vacant et elle mentionne qu'une élection partielle aura lieu et de surveillez les avis publics.

#### **8- POLITIQUE D'UTILISATION DES CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE ET DU LOGICIEL D'ENREGISTREMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC**

**2023-40**

CONSIDÉRANT que la pratique de vidéosurveillance est de plus en plus répandue dans les villes et municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que cette politique a pour but de régir l'enregistrement, l'utilisation, la diffusion, la conservation et la destruction des bandes vidéo et audio;

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend prévenir plus efficacement certaines formes de délinquance touchant directement la population;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire sécuriser certains endroits et édifices particulièrement exposés à de tels phénomènes ou régulièrement vandalisés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la politique d'utilisation des caméras de vidéosurveillance et du logiciel d'enregistrement de la Municipalité de Saint-Ulric et en sont satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Nancy Paquet et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter la politique d'utilisation des caméras de vidéosurveillance et du logiciel d'enregistrement de la Municipalité de Saint-Ulric, telle que déposée par la directrice générale.

D'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière et Monsieur Michel Caron, maire à signer la politique pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

## **9- POLITIQUE DE DEMANDE DE DONNÉES ET COMMANDITES**

**2023-41**

CONSIDÉRANT QUE la politique de dons et commandites a pour but de définir clairement et d'encadrer tout le processus d'évaluation des demandes de soutien adressées à la municipalité en tenant compte ses orientations;

CONSIDÉRANT QUE la politique vise l'atteinte aux objectifs de la municipalité, soutenir les événements, assurer une saine gestion des fonds publics, favoriser une meilleure évaluation des demandes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la politique de dons et commandites et en sont satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter la politique de dons et commandites édition mars 2023, telle que déposée par la directrice générale qui vise à déterminer les sommes à prévoir selon les grandes orientations du conseil municipal. D'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière et Monsieur Michel Caron, maire à signer la politique pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

## **10- POLITIQUE DE LOCATION DE SALLE**

**2023-42**

CONSIDÉRANT que la politique de location de salle a pour but de rendre accessible aux citoyens et aux visiteurs les salles du centre communautaire et du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de préciser les responsabilités de chaque partie lors de la location ;

CONSIDÉRANT que la politique régit les règles d'utilisation ainsi que la tarification des salles ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la politique de location de salle et en sont satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Annie Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter la politique de location de salle tel que déposé par la directrice générale et d'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière et Monsieur Michel Caron, maire à signer la politique pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

## **11- RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE ANNÉE 2022**

**2023-43**

La directrice générale procède au dépôt du rapport annuel 2022 sur l'application du règlement de gestion contractuelle. Ce rapport sera déposé sur le web de la municipalité.

## **12- BILAN ANNUEL 2022 SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE**

**2023-44**

La directrice générale procède au dépôt du bilan annuel 2022 de la qualité de l'eau potable. Ce rapport sera déposé sur le web de la municipalité.

**13- APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

**2023-45**

Il est proposé par M et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à préparer et publier sur SEAO un appel d'offres pour l'achat d'un camion neuf avec équipements de déneigement, selon les lois et règlements en vigueur. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues dans le cadre du présent appel d'offres.

ADOPTÉE

**14- AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE 80KW DIESEL**

**2023-46**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat et l'installation d'une génératrice KOHLER 80kw au diesel pour un montant de + 90 000\$, pris à même le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux PRABAM.

ADOPTÉE

**15- REJET DE LA PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES DANS L'EST-DU-QUÉBEC**

**2023-47**

CONSIDÉRANT que, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

CONSIDÉRANT que cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

CONSIDÉRANT que, le 1<sup>er</sup> février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec réitérait cette proposition de redécoupage à la suite de consultations publiques pourtant largement défavorables à cette option;

CONSIDÉRANT que cette proposition de redécoupage est inadmissible pour Saint-Ulric, puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale, peu peuplée, et la représentation effective de sa population, tel que démontré dans les nombreux mémoires déposés par les élu.e.s du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à la Commission;

POUR CES MOTIFS, il est résolu par Monsieur Jean-François Caron à l'unanimité des membres présents:

Que la Municipalité de Saint-Ulric s'oppose au redécoupage proposé.

De demander le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec.

De transmettre la présente résolution au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.  
ADOPTÉE

**16- PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE BORNES ÉLECTRIQUES**

**2023-48**

Il est proposé par Madame Nancy Paquet et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Mme Cathy Clément, coordonnatrice municipale à déposer une demande d'aide financière pour l'achat et l'installation de 4 bornes électriques du Circuit électrique d'Hydro-Québec.  
ADOPTÉE

**17- DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE STATION DE LAVAGE – CALDI – COMITÉ CONCERT'ACTION LAC-DES-ILES**

**2023-49**

CONSIDÉRANT que le nettoyage des embarcations contribue à la réduction de l'impact négatif des EAE et des organismes pathogènes de la faune aquatique et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens;

CONSIDÉRANT que le comité concert'action Lac-des-Iles désire déposer un projet d'installation d'une station de nettoyage au programme d'aide financière pour des stations de nettoyage d'embarcations 2023-2024;

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 300, route Centrale est l'endroit idéal pour l'installation de cette station qui sera offerte à tous les résidents des lacs de Saint-Ulric;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric autorise le comité concert'action Lac-des-Iles à effectuer l'installation d'une station de nettoyage d'embarcation. Suite à l'approbation du projet une entente de service devra être signée par le Comité aux conditions de la Municipalité ainsi que selon les lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉE

**18-**

ADOPTÉE

**19- QUESTIONS DIVERSES**

**DEMANDE D'AJOUT D'UN MONTANT D'AIDE FINANCIÈRE À LA LIGNE DE BALLE DONNÉE DE SAINT-ULRIC**

**2023-51**

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts pour les services professionnels d'ingénierie pour l'éclairage du terrain de baseball;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser un montant additionnel de 2 250\$ à l'aide financière déjà autorisée par la résolution numéro : 2023-12 à la Ligne de balle-molle de Saint-Ulric pour les services professionnels d'ingénierie pour l'éclairage du terrain de baseball.

ADOPTÉE

## **20- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Quelques questions furent posées.

**2023-52**

## **21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par Madame Nancy Paquet  
ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h25.  
ADOPTÉE

---

*Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

---

Louise Coll, GMA  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

---

Michel Caron, maire

